

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FR2-55 MATT 4-8GU BASE BLACK RAL 9005

## Section 1. Identification

**Identificateur SGH du produit** : FR2-55 MATT 4-8GU BASE BLACK RAL 9005  
**SDS code** : 55709005B

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

#### Utilisations identifiées

Peinture à base d'eau. Professional use Usage industriel

#### Utilisations non recommandées

Toutes les autres utilisations

**Utilisation du produit** : Waterborne coating for interior use.

### Données relatives au fournisseur

MAPAERO SAS  
 10, Avenue de la Rijole CS30098  
 09103 PAMIERS Cedex  
 France

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : CHEMTREC +1 (800) 424-9300 (Inside the US)  
 CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 (Outside the US, collect calls accepted)

## Section 2. Identification des dangers

**Statut OSHA/HCS** : Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.

**Classement de la substance ou du mélange** : Non classé.

### Éléments d'étiquetage SGH

**Mention d'avertissement** : Pas de mention de danger.

**Mentions de danger** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Conseils de prudence

**Prévention** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Intervention** : Non applicable.

**Stockage** : Non applicable.

**Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

**Date d'édition/Date de révision** : 10/6/2022

**Version** : 1.01

**Date de publication précédente** : 9/30/2022

1/10

## Section 2. Identification des dangers

**Dangers non classés ailleurs** : Aucun connu.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

| Nom des ingrédients  | %  | Numéro CAS |
|--|----|------------|
| Silice amorphe   | ≤3 | 7631-86-9  |
| Talc   | ≤3 | 14807-96-6 |
| minéraux du groupe de la chlorite                          | ≤3 | 1318-59-8  |
| Oxirane, 2-méthyl-, polymère avec oxirane, monobutyl ether | ≤3 | 9038-95-3  |

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

## Section 4. Premiers soins

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
composés halogénés  
oxyde/oxydes de métal

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

**Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients                                       | Limites d'exposition |
|---|----------------------|
| ☑ Silice amorphe  | Aucune.              |
| Talc  | Aucune.              |
| minéraux du groupe de la chlorite                         | Aucune.              |
| Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether | Aucune.              |

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

### Protection de la peau

- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Noir.
- Odeur** : Caractéristique.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 8
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase clos: 105°C (221°F)
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.
- Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité** : Non disponible.
- Tension de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Plus haute valeur connue: (Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether).
- Densité relative** : Non disponible.
- Solubilité** : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.

**Matériaux incompatibles** : Aucune donnée spécifique.

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient                         | Résultat               | Espèces       | Dosage                 | Exposition |
|---|------------------------|---------------|------------------------|------------|
| Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether | CL50 Inhalation Vapeur | Cochon d'Inde | 293 mg/m <sup>3</sup>  | 4 heures   |
|   | CL50 Inhalation Vapeur | Souris        | 174 mg/m <sup>3</sup>  | 4 heures   |
|   | CL50 Inhalation Vapeur | Rat           | 4770 mg/m <sup>3</sup> | 4 heures   |
|   | CL50 Inhalation Vapeur | Rat           | 4670 mg/m <sup>3</sup> | 4 heures   |
|   | CL50 Inhalation Vapeur | Rat           | 147 mg/m <sup>3</sup>  | 4 heures   |
|   | CL50 Inhalation Vapeur | Rat           | 330 mg/m <sup>3</sup>  | 4 heures   |
|   | DL50 Cutané            | Lapin         | >20 g/kg               | -          |
|   | DL50 Cutané            | Lapin         | 20 mL/kg               | -          |
|   | DL50 Cutané            | Lapin         | 14100 uL/kg            | -          |
|   | DL50 Intra-péritonéal  | Rat           | 2600 mg/kg             | -          |
|   | DL50 Oraie             | Souris        | 49 g/kg                | -          |
|   | DL50 Oraie             | Souris        | 7460 mg/kg             | -          |
|   | DL50 Oraie             | Lapin         | 16 g/kg                | -          |
|   | DL50 Oraie             | Lapin         | 1770 mg/kg             | -          |
|   | DL50 Oraie             | Rat           | 5 g/kg                 | -          |
|   | DL50 Oraie             | Rat           | 45 g/kg                | -          |
|   | DL50 Oraie             | Rat           | 4 mL/kg                | -          |
|   | DL50 Oraie             | Rat           | 6130 mg/kg             | -          |
|   | DL50 Oraie             | Rat           | 5370 mg/kg             | -          |
|   | DL50 Oraie             | Rat           | 9610 mg/kg             | -          |
|   | DL50 Oraie             | Rat           | 12300 uL/kg            | -          |
|   | DL50 Oraie             | Rat           | 9170 uL/kg             | -          |
| DL50 Oraie  | Rat                    | 38400 uL/kg   | -                      |            |
| DL50 Oraie  | Rat                    | 8530 uL/kg    | -                      |            |
| DL50 Oraie  | Rat                    | 18300 uL/kg   | -                      |            |
| DL50 Oraie  | Rat                    | 20600 uL/kg   | -                      |            |

#### Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient                         | Résultat                  | Espèces | Potentiel | Exposition      | Observation |
|---|---------------------------|---------|-----------|-----------------|-------------|
| Silice amorphe  | Yeux - Léger irritant     | Lapin   | -         | 24 heures 25 mg | -           |
| Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether | Yeux - Hautement irritant | Lapin   | -         | 50 mg           | -           |
|   | Peau - Léger irritant     | Lapin   | -         | 500 mg          | -           |
|   | Peau - Léger irritant     | Lapin   | -         | 500 mg          | -           |
|   | Peau - Léger irritant     | Lapin   | -         | 500 mg          | -           |
|   | Peau - Léger irritant     | Lapin   | -         | 500 mg          | -           |
|   | Peau - Léger irritant     | Lapin   | -         | 500 mg          | -           |
|   | Peau - Léger irritant     | Lapin   | -         | 500 mg          | -           |
|   | Peau - Léger irritant     | Lapin   | -         | 500 mg          | -           |
|   | Peau - Léger irritant     | Lapin   | -         | 500 mg          | -           |
|   | Peau - Léger irritant     | Lapin   | -         | 500 mg          | -           |
|   | Peau - Léger irritant     | Lapin   | -         | 500 mg          | -           |
|   | Peau - Léger irritant     | Lapin   | -         | 500 mg          | -           |

## Section 11. Données toxicologiques

### Sensibilisation

Non disponible.

### Mutagénicité

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP |
|-----------------------------------|------|------|-----|
| Silice amorphe                    | -    | 3    | -   |
| Talc                              | -    | 3    | -   |

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.



## Section 11. Données toxicologiques

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Généralités</b>                   | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Cancérogénicité</b>               | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Mutagénicité</b>                  | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b> | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Non disponible.

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau ( $K_{oc}$ )** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

Nota : L'information fournie dans la section 14 est basée sur une expédition de colis en vrac par transport terrestre en Amérique du Nord. Tous les expéditeurs sont tenus de s'assurer que la classification de transport et les exigences réglementaires appropriées en matière d'expédition de colis/conteneurs sont respectées pour les modes de transport concernés.



## Section 14. Informations relatives au transport

|  | Classification pour le DOT | IMDG            | IATA           |
|--|----------------------------|-----------------|----------------|
| Numéro ONU                                   | Non réglementé.            | Non réglementé. | Not regulated. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | -                          | -               | -              |
| Classe de danger relative au transport       | -                          | -               | -              |
| Groupe d'emballage                           | -                          | -               | -              |
| Dangers environnementaux                     | Non.                       | Non.            | No.            |

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations États-Unis** : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Indéterminé.

### Réglementations d'État


**Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: CARBON BLACK; TALC; SOAPSTONE; DIATOMACEOUS EARTH; AMORPHOUS SILICA

**New York** : Aucun des composants n'est répertorié.

**New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: CARBON BLACK; SOAPSTONE

**Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: CARBON BLACK; TALC; SOAPSTONE DUST; SILICA

### Californie prop. 65

 **ATTENTION**: Cancer et Troubles de l'appareil reproducteur - [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

| Nom des ingrédients        | Pas de niveau de risque significatif | Posologie maximum acceptable |
|----------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| Noir de carbone            | -                                    | -                            |
| quartz (SiO <sub>2</sub> ) | -                                    | -                            |
| Dioxane                    | Oui.                                 | -                            |
| Oxyde d'éthylène           | Oui.                                 | Oui.                         |

### Liste d'inventaire

**Canada** : Un composant au moins n'est pas répertorié.

## Section 16. Autres informations

### Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé.    |               |

### Historique

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>Date d'impression</b>                | : 6 Octobre 2022    |
| <b>Date d'édition/ Date de révision</b> | : 6 Octobre 2022    |
| <b>Date de publication précédente</b>   | : 30 Septembre 2022 |
| <b>Version</b>                          | : 1.01              |

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Légende des abréviations</b> | : ETA = Estimation de la toxicité aiguë<br>FBC = Facteur de bioconcentration<br>SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques<br>IATA = Association international du transport aérien<br>CVI = conteneurs en vrac intermédiaires<br>code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses<br>LogK <sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau<br>MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)<br>N/A = Non disponible<br>SGG = Groupe de séparation<br>NU = Nations Unies |
|---------------------------------|---|

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Pour usage professionnel uniquement.

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.